



Centre
RēSIS

Centre de Ressources et
d'Etudes Systémiques contre
les Intimidations Scolaires

Le bulletin
d'information
du Centre RēSIS

SOMMAIRE :

- En route vers la case sanction ou retour vers 2013 ? p.1
- Le Centre RēSIS signe un partenariat avec la fondation OKOLA p.2
- Notre réponse à un article du Café Pédagogique p.3-4
- Le Centre RēSIS auditionné à l'Assemblée nationale p.5-6
- Le Centre RēSIS représenté au colloque international de Rabat p.7-8
- Les activités du Centre RēSIS p.9

**NOUVEAU PROTOCOLE : EN ROUTE VERS LA CASE SANCTION
OU RETOUR VERS 2013 ?**

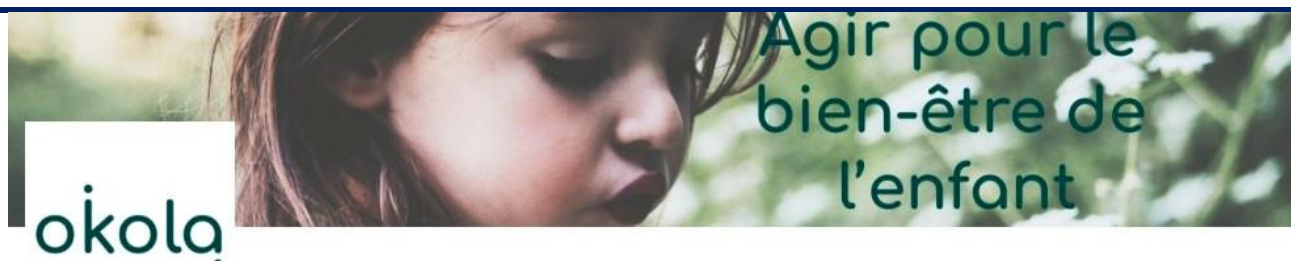
Un protocole de traitement des situations de harcèlement a été adressé à tous les établissements début novembre. Dès la 1^{ère} page, on peut lire : « *Aucune situation de harcèlement ne doit rester sans solution ni sanction* ». Un rapide calcul permettra de mesurer le degré de sérieux d'une telle disposition. Il y aurait, nous dit-on, environ un million d'élèves victimes par an et, dans la plupart des cas, le harcèlement est le fait d'un groupe d'élèves. Dans l'hypothèse basse d'un groupe réduit à trois élèves, ce sont au minimum trois millions de sanctions que les chefs d'établissement devront prononcer annuellement ! Quant aux rieurs, aux suiveurs, tous ceux qui, par leurs ricanements, rendent la vie des victimes insupportables, ils échapperont aux radars de la sanction. En France, nous apprend un chercheur¹, « *la moitié des collégiens sont collés au cours de l'année scolaire. C'est moitié moins en Angleterre ou en Espagne, un tiers de moins en Allemagne* ». Nous allons donc très prochainement battre notre propre record. Plus sérieusement que se passera-t-il dans les faits ? Comme il ne sera pas envisageable de sanctionner à tout

va, la plus grande partie des situations seront considérées comme n'étant pas, au sens strict, constitutives de faits de harcèlement. On assistera donc inévitablement au retour de la minimisation des brimades. Les victimes s'entendront à nouveau dire : « Tu es sûr que c'est bien du harcèlement ? » et, au motif que l'on a voulu impressionner l'opinion par des déclarations fortes, les victimes de brimades resteront enfermées dans leur solitude.

Quel retour en arrière ! Quel dédain des victimes ! Et quel mépris pour les milliers de professionnels qui se sont depuis plusieurs années engagés dans une réponse éducative au harcèlement par l'usage de la MPP^{FR}. Mais rassurons-nous, ce protocole n'est rien d'autre que la copie presque exacte d'[un ancien document datant de... 2013](#). Sans doute, cet étrange copié-collé est-il le fait d'un conseiller en manque d'imagination. Heureusement, les chefs d'établissement, les enseignants, les personnels de vie scolaire et de santé, savent, eux, comment on peut traiter efficacement et de manière éducative les situations de harcèlement scolaire.

¹ Benjamin Moignard, entretien au JDD du 22 mai 2022.

LE CENTRE RĒSIS SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION OKOLA



Le fonds de dotation OKOLA a été créé fin 2022 avec la mission d'améliorer le bien-être physique, psychologique et social de tous les enfants. Pour cela, il soutient des projets dans trois domaines : la protection de l'enfance, le développement de l'enfant lors de la petite enfance et la santé mentale des enfants (dont la lutte contre le harcèlement scolaire). Le Fonds agit dans une visée de changement systémique et de modification pérenne des comportements de la société envers les enfants.

Le communiqué de Stanislas Niox-Château co-fondateur d'Okola



Près d'1 million d'enfants subissent du harcèlement scolaire en France chaque année. Le harcèlement scolaire, c'est une violence verbale, physique ou psychologique, répétée sur la durée. Un fléau pour nos écoles, pour nos enfants et pour les adultes qu'ils deviendront. Un fléau que j'ai moi-même connu à cause de mon bégaiement. À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, nous avons souhaité nous engager avec Okola et apporter notre soutien à un acteur clef du domaine, le Centre RĒSIS.

Nous sommes convaincus que leur approche globale de prévention, détection et gestion du harcèlement scolaire est un atout fort pour les professionnels de l'éducation et pour les enfants : leur méthode permet de résoudre plus de 8 situations sur 10 de harcèlement scolaire.

À l'image du collègue Aimé Césaire du 18^{ème} arrondissement de Paris, qui a constitué il y a 5 ans une équipe de 13 personnes dédiée au sujet et formée par le centre RĒSIS. Sur les 46 situations rencontrées l'année dernière, 86 % ont été résolues.

Notre accompagnement des 3 prochaines années contribuera à donner les moyens au Centre RĒSIS de répondre à la demande grandissante de formation des établissements scolaires, trop souvent démunis face aux élèves en souffrance qu'ils rencontrent.

L'engagement dans la lutte contre le harcèlement est un engagement pour le bonheur et l'avenir de nos enfants. Bravo Jean-Pierre Bellon, Marie Quartier et Geraldine Dillies-Plantevin pour tout ce que vous avez construit jusqu'à présent !

Toute l'équipe du Centre RĒSIS remercie la fondation Okola avec laquelle nous sommes fiers et heureux de travailler au cours des prochaines années pour lutter contre le harcèlement scolaire. Grâce à ce soutien précieux, nous allons pouvoir nous rendre encore plus disponibles pour accompagner sur le terrain tous les professionnels engagés pour venir à bout des phénomènes d'intimidation et de brimades en milieu scolaire.

NOTRE RÉPONSE À UN ARTICLE DU CAFÉ PÉDAGOGIQUE

Par Jean-Pierre Bellon



Dans un long article très intéressant et très documenté publié le 9 novembre dernier sur le site du [Café Pédagogique](#), l'universitaire Eva Debray (Université de Bourgogne) a interrogé la Méthode de la Préoccupation Partagée dans son rapport à la sanction. En réponse, Jean-Pierre Bellon a apporté quelques précisions.

L'article de Eva Debray « Harcèlement, la sanction, une réponse adaptée ? », publié dans le Café Pédagogique le 9 novembre 2023, interroge la Méthode de la Préoccupation Partagée sur son rapport à la sanction. On doit se réjouir qu'un tel débat s'engage sur ce point particulièrement crucial et sur lequel, au sein des établissements scolaires, les équipes peuvent légitimement s'interroger.

Nous avons, en effet, avec Marie Quartier et Bertrand Gardette, adapté au contexte français la Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP^{FR}) inspirée des travaux du chercheur suédois Anatol Pikas (1928-2021). Nous l'avons développée de 2014 à 2018 dans l'académie de Versailles. Sans doute l'expérience a-t-elle été convaincante puisqu'à partir de 2020 et 2021, elle a été reprise dans le cadre du dispositif pHARe, sans d'ailleurs que soit mentionné sur le site du ministère d'où provenait ce dispositif...

La méthode suppose au préalable que soit constituée au sein de l'établissement une équipe spécialement dédiée et spécialement formée au traitement des situations. L'objectif est de faire en sorte que plus aucune victime ne soit abandonnée à sa solitude et que toute situation de brimades soit immédiatement traitée.

Si la méthode est non punitive et non accusatoire, ce n'est aucunement par laxisme, c'est bien plutôt par souci d'efficacité. Le harcèlement scolaire est un effet de groupe et on sait par expérience quels sont les effets de la sanction au sein d'un groupe d'élèves ayant pris part à des brimades : elle renforce la cohésion de ses membres en exposant de cette façon la victime à un risque de représailles. Mais c'est aussi pour faciliter le règlement de la situation d'intimidation par ses auteurs eux-mêmes. Lorsqu'une personne, enfant ou adulte, est accusée, elle se défend, c'est inévitable ; lorsqu'on lui suggère de réfléchir au règlement du problème, elle s'y associe plus volontiers.

C'est exactement de cette façon que procède la Méthode de la Préoccupation Partagée. Les élèves ayant pris part aux brimades sont rencontrés en entretien individuel par un adulte membre de l'équipe. Celui-ci n'évoque jamais les faits mais uniquement la préoccupation qui est la sienne pour l'élève victime. L'objectif est de défaire l'effet de groupe et de réindividualiser chaque élève en cherchant à leur faire partager une préoccupation pour la victime.

Le ton adopté par l'intervenant au cours de cet entretien repose sur une alliance entre une extrême courtoisie et une ferme détermination à faire en sorte que l'élève victime aille mieux. Et il nous semble que c'est sur cette alliance que repose le succès de la méthode. Ce qui fait cesser les brimades, ce n'est pas parce qu'on utilise une technique, sorte de baguette magique qu'il suffirait d'activer pour régler le problème, c'est bien plutôt parce que les élèves intimidateurs sont confrontés à un adulte qui reste certes très courtois, non accusateur mais qui se montre en même temps fermement résolu à faire cesser les brimades.

Cette alliance entre courtoisie et fermeté n'est-elle pas exactement la définition de l'autorité telle que Hannah Arendt l'a énoncée dans son texte célèbre de 1959 ? La philosophe opposait, en effet, autant l'autorité à la coercition qu'à la persuasion. L'attitude adoptée par l'intervenant avec un intimidateur présumé n'est nullement coercitive, mais elle ne laisse pas non plus de place à une quelconque négociation : très courtoisement mais sans palabres inutiles, il est signifié à l'élève que son camarade ne va pas bien et qu'on doit faire quelque chose pour qu'il aille mieux.

Y aurait-il une contradiction entre l'approche non blâmante de la Méthode de la Préoccupation Partagée et la référence à l'autorité. Si l'on entend précisément l'autorité au sens où la définissait Hannah Arendt, c'est-à-dire à mille lieux de l'autoritarisme, alors non seulement, il n'y a pas contradiction mais l'attitude

adoptée par l'intervenant lors des entretiens avec les élèves ayant pris part aux brimades apparaît précisément comme l'exacte incarnation de l'autorité.

En ce qui concerne la question de la sanction, il convient également d'apporter quelques éclaircissements. La Méthode de la Préoccupation Partagée est-elle contradictoire avec la sanction ? Pour examiner ce point, il convient de s'interroger sur ce qui occasionne une sanction et ce qui déclenche la mise en œuvre de la MPP^{FR}. Ce qui motive une sanction c'est un fait, une infraction scolaire constatée par un professionnel : un élève en a frappé un autre ou l'a insulté. La sanction tombe, elle est prononcée par le chef d'établissement. Est-ce à dire que, dans ce cas, on ne devrait pas utiliser la MPP^{FR} ?

La Méthode de la Préoccupation Partagée trouve ici toute sa place. Ce qui déclenche la MPP^{FR}, c'est l'inquiétude d'une équipe pour un élève. Comment l'application d'une sanction pourrait-elle diminuer l'inquiétude des professionnels pour la victime ? En cas de sanction, l'usage de la MPP^{FR} est doublement nécessaire : l'élève qui a été frappé ou insulté doit trouver au sein de l'établissement l'écoute, le réconfort et l'accompagnement d'un adulte empathique et sécurisant qui veillera, en particulier à ce qu'aucun acte de représailles ne s'exerce contre lui. Sanctionner sans protéger la victime des représailles serait proprement irresponsable.

Mais cet élève frappé ou insulté a aussi besoin qu'on lui trouve des alliés au sein de l'établissement. On utilisera donc la MPP^{FR} avec des élèves qui n'ont pas été impliqués dans les coups ou les insultes mais qui sont susceptibles de venir en aide à l'élève victime. La démarche est la même avec de simples témoins qu'avec les intimidateurs : on est inquiet pour cet élève, que pourrait-on faire pour lui venir en aide ?

Dans ce cas, la sanction est donc immédiate ; elle s'impose parce qu'il y a eu un fait qui la rendait nécessaire. Peut-on imaginer la mise en œuvre d'une sanction en cas d'échec de la MPP^{FR}, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve en présence d'élèves refusant de prendre part à la résolution du problème et qui ne mettent pas un terme aux brimades ? Dans une situation de ce type, il est souhaitable que le professionnel qui les a rencontrés explique clairement aux élèves concernés que les brimades n'ayant pas cessé il est contraint de transmettre le dossier au chef d'établissement qui prendra les mesures qui s'imposent.

Ce type de refus de la part des intimidateurs est en général révélateur d'une situation souvent beaucoup plus grave et la MPP^{FR} n'est pas adaptée dans ce cas. En règle

générale, les professionnels formés décèlent rapidement ce type de situation ; ils n'utilisent pas la Méthode de la Préoccupation Partagée mais confient immédiatement l'affaire à un personnel détenteur du pouvoir de sanction. La mise en place de la Méthode de la Préoccupation Partagée n'est donc pas strictement contradictoire avec l'application d'une sanction, mais ce ne sont pas les mêmes personnes qui mettent en œuvre ces dispositifs. Les professionnels engagés dans la méthode ne sont jamais impliqués dans la sanction ; le chef d'établissement détenteur du pouvoir de sanction ne participe pas aux rencontres avec les intimidateurs dans le cadre de la MPP^{FR}.

Ces débats sont passionnants et nous avons toujours plaisir à approfondir la discussion aussi bien avec les chercheurs qu'avec les professionnels utilisant la méthode. Souhaitons qu'à l'avenir les établissements publics français puissent continuer à mettre en œuvre la Méthode de la Préoccupation Partagée. Car, avouons-le, depuis quelques semaines, la politique du ministère en matière de lutte contre le harcèlement devient de moins en moins lisible. Certes, des déclarations fortes ont été faites affirmant la volonté de faire de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité nationale mais, dans le même temps, on a vu se multiplier certaines initiatives troublantes : interventions de policiers en classe pour interpellier des harceleurs présumés, multiplication des appels à un traitement des cas de harcèlement scolaire par la voie judiciaire et diffusion récente d'un protocole de traitement qui semble augurer un authentique retour à la case sanction...

Le traitement des cas de harcèlement scolaire ne peut s'accommoder des effets d'annonce et des opérations de communication. La lutte contre ce phénomène suppose une continuité dans les politiques publiques. Si la sanction s'avère nécessaire dans certains cas, elle ne peut, à elle seule, mettre fin aux brimades. On ne traitera efficacement le harcèlement scolaire qu'en mettant en œuvre des démarches éducatives visant à défaire les effets de groupe et à responsabiliser les élèves ayant pris part aux brimades.

C'est précisément ce que s'efforcent de faire les équipes formées à la Méthode de la Préoccupation Partagée avec une réelle efficacité ainsi qu'en témoignent les trois évaluations menées dans plusieurs académies entre 2019 et 2023 qui ont montré que plus de huit situations sur dix étaient résolues avec l'utilisation de cette méthode.

Pense-t-on sérieusement qu'un retour à la case sanction serait plus efficace ?

LE CENTRE RĒSIS AUDITIONNÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Le 18 octobre 2023, Jean-Pierre Bellon et Marie-Charlotte Clerf ont été auditionnés aux côtés de [Serge Tisseron](#) par la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale. Nous reproduisons ici leurs interventions. Nous remercions à cette occasion notre collaboratrice Marie-Charlotte Clerf d'avoir porté le message de Marie Quartier, qui a été empêchée de se déplacer ce jour-là pour répondre à l'invitation des élus. La vidéo de la séance est disponible sur le [portail de l'Assemblée nationale](#).

L'INTERVENTION DE JEAN-PIERRE BELLON :

Nous sommes très heureux et très honorés d'être reçus par votre commission. J'ai personnellement commencé à m'intéresser au harcèlement scolaire aux débuts des années 2000, c'est-à-dire à une époque où personne en France ne s'en souciait, pire où le phénomène était nié et dénié. Il faudra bien un jour que l'on s'interroge sur les raisons pour lesquelles notre pays a pris 30 ans de retard sur ces questions. Non pas au nom de quelque rancœur ou ressentiment mais parce qu'il est à craindre que les mauvaises habitudes prises durant cette période soient encore à l'œuvre dans certains établissements. Nous en avons eu, hélas, quelques exemples récemment.

Au cours de ces années de travail, nous avons tiré une conviction : **POUR VAINCRE LE HARCÈLEMENT, IL FAUT UNE ÉQUIPE PAR ÉTABLISSEMENT**. Nous avons énoncé ce projet est au moment de la création du Centre RĒSIS, en 2019, et nous espérions le voir réalisé dans un délai de 5 ans. Il faudra sans doute un peu plus de temps mais le projet demeure. **Il faut une équipe d'abord pour faire en sorte que toute victime trouve dans son établissement l'écoute et le soutien d'un adulte protecteur, rassurant, empathique**, c'est-à-dire tout ce qui a manqué à certaines victimes récentes qui, bien loin d'être accompagnées dans leur établissement, ont été abandonnées à leur solitude, au désarroi ou au désespoir. Mais une équipe est aussi nécessaire pour faire cesser les brimades, pour **faire en sorte que les rieurs, les moqueurs, les intimidateurs soient promptement encadrés et recadrés** au sein de leur établissement par l'autorité d'un adulte déterminé à faire cesser les brimades. C'est dans l'établissement que les situations doivent être traitées, au plus près des élèves. **Il faut des équipes de proximité**. Il faut une équipe aussi pour accueillir les parents des victimes écouter ce qu'elles ont à nous dire. Il faut que les familles des victimes trouvent au sein même des établissements scolaires le cadre d'une écoute empathique et bienveillante, qu'elles soient reçues par des professionnels dont l'unique préoccupation est la fin des brimades et la défense de leur enfant et non pas celle de l'institution. C'est-à-dire, encore une fois, l'inverse de ce que certaines victimes ont eu à subir ces derniers jours.

C'est donc un renversement de tendance qu'il faut opérer. Du côté des victimes d'abord : il faut cesser de les ignorer, de minimiser leurs souffrances, cesser aussi de se demander si elles ne seraient pas un peu responsables de ce qui leur arrive. Combien de fois, en effet, des victimes ont-elles entendu de la

part des professionnels des remarques du type : te laisse pas faire, ce n'est pas un peu toi qui les cherches ? Essaie de t'intégrer... Combien de fois a-t-on entendu : il est harcelé parce que... comme s'il existait des raisons pour persécuter une victime. Du côté des familles ensuite : il faut cesser de les considérer comme des gêneurs, il faut que l'établissement soit à leurs côtés pour défendre et protéger leurs enfants. Du côté des intimidateurs, enfin : il faut cesser de s'imaginer que des rododromades, des menaces et des sanctions suffiront à faire cesser les brimades. **Ne nous méprenons pas sur qui sont les harceleurs**. N'allons pas nous représenter quelques individus pervers, agressifs et méchants. Sans doute existent-ils mais ce ne sont pas eux qui font des centaines de milliers de victimes. **Le harcèlement scolaire est avant tout un phénomène de groupe et un processus mimétique**. Un surnom fait mal parce que tout le monde le reprend. Une moquerie fait mal parce que tout le monde rit. Les sanctions, dans bien des cas, sont nécessaires mais elles ne sont jamais suffisantes ; ce ne sont pas elles qui font cesser les brimades ; elles doivent être accompagnées d'un travail éducatif visant à défaire l'effet de groupe et à réindividualiser chacun. Elles doivent aussi s'accompagner d'un soutien renforcé de la victime. N'oublions jamais le cas de cette jeune fille de 15 ans assassinée par deux adolescents de son âge la veille du conseil de discipline où ils allaient comparaître.

Des équipes de ce type, avec l'association APHEE puis avec le Centre RĒSIS, nous en avons constitué de nombreuses, d'abord dans les Hauts de Seine dès 2014 puis dans l'académie de Versailles de 2015 à 2018, puis ensuite dans le cadre du programme pHARE à partir de 2021. Et à chaque équipe que nous formions, nous demandions combien de situations elles avaient traitées et combien elles estimaient en avoir résolues. **Dans les trois évaluations que nous avons réalisées, en 2019, 2022 et 2023, nous avons obtenu le même taux de résolution, dans un peu plus de 8 cas sur 10, les équipes sont parvenues à mettre fin aux brimades. Certes, ce sont les équipes elles-mêmes qui évaluent leur travail**. Il faudra assurément que, dans la période à venir, soit mise en œuvre une évaluation plus rigoureuse et plus indépendante.

Au-delà d'une équipe de professionnels dédiée au traitement des situations, la lutte contre **le harcèlement scolaire suppose aussi une vigilance de tous les adultes**. La recherche (en particulier Benoît Galand) montre que le taux de harcèlement restait constant d'un établissement à l'autre mais qu'il variait

significativement d'une classe à l'autre selon l'attitude adoptée par les professeurs. Les classes dans lesquelles, l'enseignant ne tolère aucune moquerie, aucun surnom, aucune mise à l'écart, voient leur taux de harcèlement chuter. Dans ces classes, le professeur intervient sitôt qu'un élève est en difficulté pour le rassurer et pour recarder le groupe. Il y a des classes dans lesquelles **une tolérance zéro est appliquée à l'égard des brimades**. À l'inverse, dans les classes où on laisse faire, où l'on se dit que ce n'est pas notre affaire, où l'on dit aux élèves qui signalent les brimades : arrête tes bêtises ! Dans ces classes, on voit le taux de harcèlement grimper. Et qu'advient-il dans les classes où c'est le professeur qui place ses élèves en situation d'être moqués, dans les classes où c'est le professeur qui se moque de ses élèves ? Les enseignants ont une responsabilité déterminante dans la lutte contre le harcèlement.

La vigilance des professionnels doit aussi s'exercer dans tous les espaces à risques, ces lieux dans lesquels les adultes sont peu présents ou totalement absents. Ainsi en est-il des cours de récréation qui restent scandaleusement mal surveillés. Comment peut-on laisser dans certains collèges plusieurs centaines d'élèves sans surveillance sinon parce qu'on s'illusionne sur la capacité des enfants et des adolescents à s'auto-organiser seuls, sans voir que, ce faisant, on les abandonne face à la violence la plus terrible, celle du groupe ? Ainsi en est-il des couloirs, des vestiaires, des transports scolaires. Ainsi en est-il des groupes classes numériques ou des réseaux sociaux, véritables cours de récréations numériques dans lesquelles aucun adulte ne pénètre. Dans l'ensemble de ces espaces, partout où les adultes ne peuvent être présents, nous avons depuis bien longtemps, près de 20 ans, avec Bertrand Gardette, initié un dispositif, aujourd'hui appelé **les ambassadeurs contre le harcèlement**. Il s'agit de groupes d'élèves sensibilisés à la question du harcèlement et dont le rôle est précisément de détecter les situations d'élèves en souffrance et de les signaler à l'équipe des professionnels. Ils sont en quelque sorte les yeux et les oreilles des adultes dans les cours de récréation, les transports scolaires et les réseaux sociaux. Un établissement mobilisé contre le harcèlement suppose donc la vigilance de tous. En classe, les adultes ne laissent rien passer ; les élèves ambassadeurs détectent et signalent ; l'équipe des professionnels traitent systématiquement toutes les situations.

La France est restée trop longtemps silencieuse sur la question du harcèlement scolaire. Nous devons rompre radicalement avec les mauvaises habitudes du passé. Le déni, la sous-estimation, la minimisation, l'absence d'écoute de la parole des victimes et de leurs familles ne doivent plus trouver leur place dans les établissements scolaires. Il faut en effet un « électrochoc à tous les niveaux » ainsi que l'a dit le ministre Gabriel Attal. Le meilleur moyen que cet électrochoc atteigne tous les établissements est que chacun dispose très vite d'une équipe spécialement dédiée au traitement du harcèlement scolaire de sorte que plus aucune victime, ni plus aucune famille ne soit laissée sans secours, ni aucune situation laissée sans traitement.

L'INTERVENTION DE MARIE-CHARLOTTE CLERF :

Le traitement des situations de harcèlement scolaire requiert de la prudence, car il est très facile d'aggraver une situation par maladresse. Un savoir-faire rigoureux s'impose. C'est pourquoi nous avons développé la Méthode de la Préoccupation Partagée qui permet de prendre en charge tous les élèves, cibles, intimidateurs, témoins, ainsi que les familles.

Ainsi, du côté des élèves cibles de brimades, il faut avant tout ne pas leur nuire davantage. Pour cela, il y a des erreurs à éviter.

Ne jamais minimiser la souffrance de l'élève en se disant « ce n'est pas du harcèlement » : toutes les situations graves ont commencé par des signaux faibles. **Ne pas considérer que l'élève victime doit être à 100 % innocent** : lui aussi a des torts, la plupart du temps, il n'en est pas moins victime. Pour repérer l'élève victime, il ne faut pas se demander « qui fait quoi ? » mais « qui souffre ? qui est isolé ? ». **Ne pas croire qu'il y a des profils d'élèves victimes**. Tout élève peut être victime de harcèlement scolaire, car il s'agit d'un effet de groupe. Croire que l'élève y est pour quelque chose dans le malheur qui le frappe, c'est rejoindre le point de vue des persécuteurs, c'est donc abandonner l'élève victime à sa solitude. **Ne pas donner de conseils à l'élève victime**. Tout conseil donné trop tôt est perçu comme une critique voire un reproche : ce serait donc à lui de faire quelque chose pour que cela s'arrête ? Protéger la confidentialité de sa situation, sans quoi il ne fera plus jamais confiance aux adultes. **Ne jamais organiser une confrontation ni même une médiation entre « harceleur » et « harcelé »**. Cela est extrêmement dangereux. L'élève cible de brimades a besoin avant tout d'être accueilli chaleureusement, de se sentir écouté, pris au sérieux, suivi avec beaucoup d'attention par un adulte empathique et bienveillant.

En ce qui concerne les élèves intimidateurs, la principale erreur consiste à croire qu'on peut régler le problème soit par des sanctions, soit des leçons de morale ou des explications. Les sanctions peuvent être nécessaires, mais elles ne sont jamais suffisantes. Ces élèves doivent être reçus individuellement, par des adultes dont la parole fait autorité sur eux. Ce dont les élèves intimidateurs ont besoin, c'est de **sentir qu'ils ont face à eux le front des adultes unis pour faire stopper les brimades**. Dans la Méthode de la Préoccupation Partagée, ils sont sollicités pour trouver des solutions au problème qu'ils ont créé, c'est une démarche éducative.

Les parents des élèves victimes de harcèlement scolaire ont, quant à eux, besoin de se sentir en confiance avec l'établissement scolaire. Ils doivent être reçus et rassurés par la direction de l'établissement quant au fait que la situation de leur enfant sera prise au sérieux, et dans la durée. Il faut tisser avec ces parents une authentique relation d'alliance. Nous devons prendre au sérieux leur point de vue. Ne nous disputons pas avec eux sur la qualification de ce que vit leur enfant : « harcèlement ou pas harcèlement ». Ce qui est important, c'est que leur enfant se sente en sécurité dans l'établissement et que nous adoptions les mesures nécessaires.

**LE CENTRE RĒSIS ÉTAIT REPRÉSENTÉ À RABAT LES 1^{ER} ET 2 NOVEMBRE 2023
PAR JEAN-PIERRE BELLON ET AMAL HASSOUN
AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE**



L'INTERVENTION DE AMAL HASSOUN :

Dans le cadre du Safer Internet Day, le ministère de l'Éducation nationale marocain a lancé des formations pour promouvoir un usage responsable du numérique et combattre le cyber harcèlement. La mise en œuvre a abouti à la formation d'équipes ressources dans deux Pilotes, avec le premier en janvier 2022 dans l'académie de Rabat-Salé-Kénitra-Skhirate, et le second en décembre 2022 à l'AREF Tanger-Tétouan-Houcima. Les sessions de formation ont inclus FRdes apports théoriques, des ateliers pratiques, des mises en situation, des études de cas et l'accès à des vidéos. Les partenaires impliqués dans cette initiative comprennent le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Agence de développement du Digital (ADD) avec le programme "E-Himaya," la DGSN et GR, ainsi qu'Orange.

L'objectif de cette formation était de fournir aux équipes d'enseignants les connaissances et les compétences nécessaires pour lutter contre l'intimidation scolaire, en les sensibilisant à ses différentes formes, aux conséquences sur les élèves et à la prise en charge des situations d'intimidation scolaire qui se présentent au sein de l'établissement.

Au départ de cette formation, nous avons pu établir de nombreux constats :

- Un niveau disparate de la langue française chez les bénéficiaires, d'où une grande difficulté d'assimilation des concepts dispensés au cours de la formation.
- La majorité des participants travaillent dans un environnement très peu serein.
- Une posture et attitude verticales chez bon nombre d'entre eux.
- Une résistance des équipes enseignantes liée notamment, d'une part au fait d'avoir été désignées et non impliquées dans le processus de sélection en amont. D'autre part au sentiment de revenir en arrière pour se remettre en situation d'apprenant.
- De nombreuses interrogations telles : « À quoi bon ? », qui dénote une attitude désabusée.
- Du scepticisme : « Méthode importée », ce qui sous-entend qu'elle ne puisse être appliquée au Maroc.
- De nombreuses peurs ou appréhensions. Les équipes, estimant déjà manquer de temps pour les contenus académiques du programme ministériel, craignent une charge supplémentaire de surcroît non rémunérée. La médiatisation autour du projet, au lieu d'aider, les a renvoyés à des jugements négatifs : « un projet de plus, c'est juste pour le show... »

Et des croyances telles :

- Si les victimes sont persécutées c'est parce qu'il y a des raisons : trop grand, trop petit, trop gros, trop maigre etc.
- La bienveillance et le respect envers les enfants conduirait forcément ces derniers au non-respect des règles et donc au chaos.
- Le déni du Sexting : il n'existe pas chez nous car nous sommes une société conservatrice.
- En cas de Sexting, protéger une victime serait une manière d'inciter nos jeunes à la débauche.

Résultats bénéfiques de cette formation à la MPP^{FR} :

Les exercices de présentation, des activités brise-glace et l'utilisation du photo langage pour explorer la représentation que se font les participants du harcèlement scolaire ainsi qu'une posture d'écoute, d'accueil, de non-jugement ont eu pour résultat une adhésion des équipes. En effet, toutes ces stratégies ont permis aux enseignants stagiaires de vivre la notion d'alliance, élément central pour toute action d'accompagnement que ce soit en formation, en apprentissage ou en thérapie. L'alliance installe un climat de confiance qui permet l'adhésion de l'Autre et donc permet son évolution et sa transformation. Elles ont également permis la conscientisation des différentes composantes de l'alliance.

La formation a créé une atmosphère chaleureuse, favorisant un changement de posture essentiel et a permis l'évolution.

La Méthode de la Préoccupation Partagée version francophone (MPP) a été centrale. La MPP^{FR} est une éthique bien plus qu'une technique. Tout au long de la formation, il était très important de travailler avec les stagiaires, leur posture d'enseignant car utiliser La MPP^{FR} c'est avant tout adhérer à une éthique, celle des principes sur lesquels s'appuie la méthode : se soucier en

permanence de ceux qui ne vont pas bien, avoir la conviction que l'intimidation est un piège dans lequel n'importe quel élève peut tomber.

Se débarrasser de la croyance qui essentialise les différents protagonistes a été un long cheminement :

Croire qu'il y a des profils d'élèves cibles de Harcèlement. On ne se fait pas harceler parce que l'on est différent, on se fait harceler car le Harcèlement est d'abord un phénomène de groupe. Croire qu'il y a un profil d'élèves victimes et dire que les victimes se font harceler parce qu'elles sont petites, ou grandes, parce qu'elles sont grosses ou maigres parce qu'elles sont trop brunes ou trop blanches, c'est vraiment adopter le point de vue des harceleurs et abandonner l'enfant intimidé à sa souffrance. C'est avoir un comportement contre-productif.

Il a été crucial de clarifier que la MPP^{FR} n'a pas pour objectif de blâmer mais exhorte à exclure le laxisme. En cas de sanctions contre les intimidateurs, la responsabilité de protéger la victime contre d'éventuelles représailles a été fortement soulignée. Si la sanction n'est pas forcément la solution (nous savons que la sanction est contre-productive et qu'elle pourrait conduire à des représailles voir mettre encore plus en danger la victime), la méthode souligne qu'il n'est pas question de ne pas punir parce qu'elle n'est ni laxiste ni contre la punition. Elle ne blâme pas, par responsabilité et par souci de préserver et protéger la victime.

La victime de Sexting est en danger de mort. Il est impératif que rien ne lui soit jamais reproché et tout doit être fait pour la soutenir. Il ne faut jamais oublier que le coupable c'est l'auteur et que la honte doit changer de camp.

Aujourd'hui, il n'existe aucun moyen d'éliminer les contenus du sexting sur la toile et la seule protection qui reste accessible est celle de mettre un pare-feu humain autour de la victime, à savoir une équipe d'intervention.

Afin d'évaluer les retombées de la mise en œuvre de la méthode, nous sommes retournés sur le terrain.

- Des équipes très motivées et engagées dans la lutte contre l'intimidation.
- Une bonne évolution de leur posture. Nous sommes cependant conscients que tout n'est pas réglé.
- Une diminution du nombre de plaintes concernant la charge de travail, justifiée par le sentiment d'un retour sur investissement, temps très intéressant. De surcroît, la mise en pratique a permis de mettre en évidence que l'implication dans le projet ne surchargeait pas le volume de l'investissement temps. En fait, l'implication dans le Pilote permet de nourrir les besoins tels que : la contribution, l'appartenance, la reconnaissance et la valorisation.
- Augmentation des cas de harcèlement signalés qui dénote une confiance naissante des victimes envers leurs enseignants intervenants.
- Apaisement du climat scolaire (dans 2 collèges). Il manque cependant le volet implication des parents (à venir).
- Pour cause d'un turn-over dans les ressources humaines, aucune équipe n'est restée au complet.
- Le manque d'espace physique destiné à préserver la confidentialité pour le traitement des cas signalés.
- La demande de rémunération persistait.



En marge du colloque, Jean-Pierre Bellon a donné une conférence devant les cadres éducatifs.

LES ACTIVITÉS DU CENTRE RĒSIS

Créé en 2019 par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier, le Centre RĒSIS intervient en France, en Belgique, en Suisse, au Maroc dans les domaines suivants :

La formation des professionnels



Méthode de la préoccupation partagée,
[Traitement des situations de chahut](#)

Le conseil aux équipes



Aide pour traiter les situations difficiles
Soutien pour la rédaction d'un protocole.

L'expertise



Le centre RĒSIS est intervenu en Belgique et en Suisse pour expertiser des situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

La défense des victimes de sexting



Le centre RĒSIS s'est engagé à se tenir aux côtés de toute victime de sexting pour lui apporter conseils et soutien.

POUR NOUS JOINDRE :

Centre RĒSIS France



centreresis@gmail.com

Centre RĒSIS Belgique



centreresis.belgique@gmail.com

Centre RĒSIS Suisse



centreresis.suisse@gmail.com

Centre RĒSIS Maroc



centreresis.maroc@gmail.com

